

Service émetteur : Direction Départementale du Val-d'Oise
Service Santé Environnement

La directrice départementale du Val-d'Oise
Agence Régionale de Santé

au

Affaire suivie par : L.NEUVILLE
Courriel : laetitia.neuville@ars.sante.fr

Directeur Régional et Interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-
France (DRIEE)
UD95

Téléphone : 01 34 41 14 78
Télécopie : 01 30 32 83 48

5, avenue de la Palette
95 000 CERGY-PONTOISE

Réf : 19A1011/19D *1801*
PJ :

Date : **17 SEP. 2019**

A l'attention de M. SUJOL

Objet : Avis à l'autorité environnementale
ICPE – Projet d'extension d'une plateforme logistique
Société PANHARD DEVELOPPEMENT à PUISEUX-
PONTOISE

Par courriel du 23 août 2019, vous avez sollicité mon avis au sujet du projet mentionné en objet.

Mon service a rendu des avis sur ce projet de plateforme logistique en 2014 et 2015 dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale au titre des ICPE, ainsi qu'en 2019 pour sa modification et son extension dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas. Par sa décision du 29 mars 2019, l'Autorité Environnementale a ainsi soumis ce projet à une évaluation environnementale.

Pour rappel, la société Panhard Développement souhaite créer un entrepôt logistique au sein de la ZAC de la Chaussée Puisseux (lot sud A + lot sud B) sur la commune de Puisseux-Pontoise.

Le projet consiste à :

- modifier l'installation existante avec l'agrandissement d'une cellule à 6 000 m² (3 000 m² précédemment), la suppression de quais sur une façade, la réduction de la superficie du local de charge d'accumulateurs, la création d'un autre local de charge et de nouveaux bureaux.
- réaliser une extension avec 3 nouvelles cellules de 6 000 m², 648 m² de bureaux et 2 locaux de charge.

Au final, le terrain sera agrandi grâce à l'acquisition d'une parcelle à l'ouest (lot sud B de 29 602 m²). La superficie globale sera donc de 185 427 m². Le bâtiment présentera une nouvelle surface de 77 100 m², contre 52 800 m² précédemment. Il comportera 12 cellules de stockage de 6 000 m². Le projet prévoit également un agrandissement du parking VL. Le projet final après extension comprendra 47 770 m² d'espaces verts.

Le site fonctionnera en horaires 2x8 heures ou 3x8 heures du lundi au samedi avec une activité possible mais réduite le dimanche. Les premières habitations se situent à environ 250 mètres au sud et au nord-est. Il emploiera 100 personnes supplémentaires (420 personnes au total).

Ce dossier appelle plusieurs observations de ma part, par ordre de priorité :

Concernant le trafic routier, la qualité de l'air et les nuisances sonores

- Tous les véhicules à destination ou en partance du site emprunteront la RN14, puis un giratoire situé à l'Est du terrain. Le site comportera 4 accès (2 accès PL et 2 accès VL). La conception des accès et des zones de stationnement permet de séparer le flux de PL et de VL. Sur site, la circulation des PL sera en sens unique au moyen d'une voirie qui fait le tour complet du bâtiment.

- Le dossier indique qu'en 2017 le trafic de la RN14 était d'environ 74 000 véhicules/jour. Le trafic de VL estimé pour ce projet est de 760 mouvements/jour (soit une augmentation de 180 mouvements/jour par rapport au projet initial) et de 600 mouvements/jour pour les PL (chiffre identique au projet initial). L'impact global de ce trafic sur la RN14 est estimé à +1,8 %.
Cette analyse n'est pas en corrélation avec le dossier initial qui fournissait la proportion des PL sur la RN14 et concluait à une augmentation de plus de 10% sur cet axe. Cette analyse minimise l'impact du trafic de l'activité future sur la RN14.
De plus, le trafic de PL inchangé par rapport au projet initial, nonobstant une forte augmentation de capacité de stockage du site, doit être explicité.
- Le pétitionnaire indique que le trafic PL n'augmentera pas et que l'étude acoustique initiale est suffisante dans le cadre de ce projet. Pour rappel, cette étude acoustique a été réalisée en juillet 2014, en périodes diurne et nocturne, par le bureau d'études Accord Acoustique. Quatre points de mesure ont été effectués dont deux en LDP et deux en ZER.
Une étude prévisionnelle avait également été réalisée. La modélisation concluait à des niveaux sonores conformes à la réglementation.
Une étude acoustique réalisée lors du fonctionnement de l'activité devra confirmer la conformité de l'installation.
- Comme le précise le dossier, le projet est limitrophe à la RN14 et donc inclus dans la bande de 300 mètres correspondant aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres. Dans ce cadre, je note que le pétitionnaire indique qu'une isolation phonique renforcée sera mise en œuvre dans les locaux avec présence de personnel.

Concernant la qualité du sol

- Le lot sud B était cultivé dans sa partie Ouest tandis que lot sud A était une ancienne carrière de sables à ciel ouvert, remblayée et occupée par une végétation spontanée et épars (exploitation des Sables de Beauchamp). Cette partie est actuellement remaniée avec le chantier de construction de la première tranche du projet.
- Des diagnostics des sols réalisés en 2007 et 2014 ont mis en évidence des déchets de type ménagers et de démolition (briques, bitumes, ...), ainsi que des métaux lourds, HAP et HCT. Les faibles teneurs mesurées et l'usage futur du site (bâtiment d'activité sans sous-sol, parkings extérieurs et espaces paysagers) n'engendraient pas de préconisations particulières d'un point de vue sanitaire.
- J'attire l'attention du pétitionnaire sur la nécessité, lors de la phase chantier, de mettre en œuvre des mesures appropriées permettant de limiter l'émission de poussières potentiellement polluées.
- Concernant l'équilibre déblais/remblais recherché par le pétitionnaire, je note que l'apport de 3000 m³ de terres sera réalisé.

Concernant la protection de la ressource en eau et la gestion des eaux

- Le site n'est pas concerné par la présence de périmètres de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine.
- La consommation d'eau potable du site est estimée à 7 000 m³/an, soit une augmentation de 1 500 m³/an par rapport au projet initial. Le site est raccordé au réseau communal. Les rejets d'eaux usées seront traités par la station d'épuration de Neuville-sur-Oise. Concernant les eaux pluviales, 3 bassins étanches seront créés pour la récupération des eaux de voiries et de toitures. Les eaux de voiries seront traitées via un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC.

Concernant l'évaluation des risques sanitaires

L'étude sanitaire présentée est identique à celle proposée dans le dossier de 2015. Il s'agit d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires simple, qui est adaptée dans le cadre du projet.

L'étape d'identification des dangers prend en compte les rejets atmosphériques issus du trafic routier de poids-lourds, des moteurs sprinkler, ainsi que des chaudières et du local de charge.

Les agents retenus sont identifiés et semblent adaptés. Le dossier précise les effets de ces agents sur la santé et fournit des données chiffrées.

L'étape d'évaluation de l'exposition des populations est très synthétique.

L'absence des dernières étapes de l'évaluation des risques sanitaires est justifiée de par l'activité projetée du projet. Des mesures compensatoires sont toutefois proposées, comme l'arrêt des moteurs lors du chargement/déchargement.

Conclusion

Cette étude d'impact ne répond pas aux remarques formulées par mon service lors de la demande d'examen au cas par cas concernant le trafic routier.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Déléguée Départementale du Val-d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Département Veille et Sécurité Sanitaire
Service Santé Environnement
Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Florence LEBLOND-VIENNOT